





BOURSES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS – NIVEAU MASTER APPEL EXCEPTIONNEL – 1^{ER} SEMESTRE 2020-2021

1. Objet

Afin de soutenir la mobilité des étudiants portugais vers la France, l'ambassade de France au Portugal offre des Bourses du Gouvernement Français de niveau Master (1e ou 2e année), pour la période du 1er semestre de l'année universitaire 2020-2021.

2. Description de la bourse

Les Bourses du Gouvernement Français proposées dans cet appel couvrent :

- Une allocation mensuelle de 500 € / mois, destinée à couvrir partiellement les besoins des lauréats ; en faisant acte de candidature, l'étudiant s'engage à disposer d'un revenu personnel d'au moins 220 € / mois complémentaire à la bourse.
- Le voyage aérien aller-retour Portugal France
- L'acheminement dans la ville d'étude depuis l'aéroport international (en train 2e classe)
- Les frais d'inscription (tout ou partie selon les cas, dans la limite de 5000€ maximum)
- La couverture sociale (santé, responsabilité civile, rapatriement) pendant la durée du séjour
- L'aide à la recherche d'un logement

La gestion de ces bourses sera faite par l'agence publique CampusFrance.

Attention: les Bourses du Gouvernement Français ne peuvent pas être cumulées avec d'autres bourses, telles que: bourses du gouvernement portugais; bourses attribuées par un autre ministère français; bourses Erasmus+; bourses de l'Agence Universitaire de la francophonie. En faisant acte de candidature au présent appel, l'étudiant s'engage à ne pas disposer par ailleurs d'une bourse de ce type pour la même période.

3. Eligibilité

Niveau d'études, dates du séjour en France et domaines d'études

Les étudiants éligibles à cet appel sont les étudiants portugais déjà sélectionnés ou ayant fait acte de candidature pour réaliser le 1^{er} semestre de l'année universitaire 2020-2021 dans une formation de Master en France (Master 1, Master 2 Professionnel ou Master 2 Recherche), soit aux dates approximatives de septembre 2020 à janvier 2021 (3 à 5 mois). Les dates exactes du semestre universitaire suivi doivent être indiquées dans le dossier de candidature.

En particulier, les candidats se trouvant dans les situations suivantes sont donc éligibles :

- Étudiants de Master en double-diplôme France-Portugal, dont le parcours prévoit de passer un semestre ou plus en France à partir de septembre 2020
- Étudiants sélectionnés pour un parcours de Master complet en France hors doublediplôme.

Domaines : le présent appel concerne tous les domaines de la connaissance.







Niveau de langue : le niveau de langue exigé est celui de la formation (français, souvent B2 minimum, ou anglais).

Attention : le présent programme ne concerne que le premier semestre 2020-2021 et ne couvrira pas une éventuelle poursuite du séjour en France au-delà de cette période.

4. Processus de candidature, sélection, et attribution des bourses

Candidature

Le dossier de candidature à remplir est disponible en annexe. Il comprend une description du projet d'études, le justificatif de l'inscription en Master en France et les notes de la dernière année universitaire (L3 ou M1 selon les cas).

Les dossiers complets doivent parvenir par e-mail et en un seul envoi à l'attention de M. Vincent BRIGNOL, Attaché de Coopération Scientifique et Universitaire de l'Ambassade de France au Portugal le 2 juillet 2020 au plus tard.

Sélection

Le service de Coopération Scientifique et Universitaire de l'Ambassade de France au Portugal effectuera la sélection des lauréats, avec l'aide éventuel d'experts.

• Communication des résultats et mise en place de la bourse

Les candidats seront informés des résultats de cette sélection d'ici fin juillet 2020. L'ambassade de France au Portugal leur communiquera alors une fiche à transmettre à CampusFrance, l'agence de gestion des Bourses du Gouvernement Français, pour la mise en place de leur bourse.